



PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL

Mardi 20 février 2024

Le comité syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) s'est réuni le mardi 20 février 2024 à l'usine de Moulins-lès-Metz, sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du SERM.

L'ordre du jour portait exclusivement sur l'évolution du contrôle sanitaire et sur la communication du SERM à mettre en place concernant les nouveaux polluants.

LISTE DES PRÉSENCES / EXCUSÉS / SUPPLÉANCES / POUVOIRS

Pour Metz Métropole,

Monsieur Jean-Louis BALLARINI	Excusé
Madame Rachel BURGY	Présente
Monsieur Henri HASSER	Excusé
Monsieur François HENRION	Excusé
Monsieur Walter KURTZMANN	Présent
Monsieur Alain PIERRET	Excusé
Monsieur Bernard STAUDT	Présent

Pour la Communauté de Communes de Rives de Moselle,

Monsieur Julien FREYBURGER	Présent
Madame Catherine LAPOIRIE	Présente
Monsieur Jacques WEINBERG	Présent

Pour la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange,

Monsieur Laurent EHLINGER	Présent
---------------------------	---------

Le quorum est réuni.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Monsieur Fabien BROVILLE, SERM
Madame Frédérique BAUSSAN, SERM
Monsieur Adnane LAAMACH, SERM
Monsieur Yannick NIEDZIELSKI, Communauté de Communes Rives de Moselle
Monsieur Dimitri CARBONNET, Eurométropole de Metz
Monsieur Sébastien DESANLIS, Veolia
Madame Coralie SIMONET, Veolia
Monsieur David CUNY, Veolia
Madame Angélique SALVO, Veolia

Mme la Présidente ouvre la séance à 9h13.

M. DESANLIS présente l'objet de la réunion et les enjeux liés au chlorothalonil et aux PFAS. Il évoque le contrôle sanitaire qui a évolué au 1er janvier 2024 et va évoluer au 1er janvier 2026. Depuis fin 2023, les méthodes d'analyse ont évolué pour analyser les PFAS et le chlorothalonil. Il présente les résultats de l'eau distribuée sur le SERM et les seuils de qualité et les seuils sanitaires pour le chlorothalonil.

Mme la Présidente demande si l'utilisation des charbons ne réduit pas la présence du chlorothalonil.

M. DESANLIS répond par l'affirmative.

M. BROVILLE ajoute qu'une étude va être menée en laboratoire pour tester d'autres charbons.

M. FREYBURGER souhaiterait savoir quelles sont les origines de ces polluants.

M. DESANLIS précise que les pesticides à l'origine des pollutions retrouvées sont désormais interdits.

M. BROVILLE ajoute que cette pollution est diffuse dans la nature.

M. DESANLIS expose ensuite la situation sur les PFAS et indique qu'il y en a 20 qui entrent dans le contrôle sanitaire. Ces PFAS ont principalement leur origine dans l'industrie.

M. BROVILLE ajoute qu'il y a des centaines de PFAS en circulation mais que seuls 20 font l'objet du contrôle sanitaire.

M. DESANLIS indique qu'il y a un seuil de qualité à 0,1 µg/l et que sur la ressource de Saint-Eloy, il y a quatre analyses effectuées, deux sont conformes et deux sont non conformes. Il ajoute qu'il n'y a pas de valeur sanitaire transitoire car les autorités sanitaires ne connaissent pas la toxicité de ces PFAS. La ressource de Saint-Eloy a donc été arrêtée.

M. BROVILLE ajoute que le seuil de qualité pourrait même baisser à l'avenir.

M. FREYBURGER demande si on connaît l'origine des PFAS dans les ressources du SERM.

M. DESANLIS indique qu'on ne sait pas localiser précisément l'origine de ces polluants mais que la DREAL est responsable de cette mission.

M. BROVILLE informe les élus qu'un rapport public du député du Rhône Cyrille ISAAC-SIBILE a été remis au Premier ministre le 4 janvier 2024. Il a pour objet « Per et polyfluoroalkylés (PFAS), pollution et dépendance : comment faire marche arrière ? ». Ce rapport insiste sur le fait que les PFAS sont encore beaucoup présents dans l'industrie et vont encore se retrouver longtemps dans la nature.

Mme la Présidente précise que certains secteurs sont très fortement concernés, notamment dans la région lyonnaise. Elle s'inquiète également de la diffusion de ces pollutions et de l'inaction des autorités sanitaires.

M. DESANLIS présente le cas d'un service de l'eau potable en Alsace, qui est fortement confronté aux PFAS et qui a choisi de communiquer mais l'ARS n'était initialement pas favorable à la communication.

Mme SIMONET fait un retour d'expérience sur la communication opérée sur ce cas précis et sur l'inertie du retour des autorités sanitaires.

Mme la Présidente revient sur la nécessité d'adapter la communication sur le sujet.

M. DESANLIS indique que, dans le cas alsacien, une communication a été réalisée par courrier et par courriel.

Mme SIMONET présente les supports de communication : courrier et document de présentation. Elle ajoute qu'une cellule téléphonique a été déployée pour répondre aux éventuelles questions des abonnés de la collectivité alsacienne. Depuis le 30 janvier 2024, une cinquantaine d'appels a été réceptionnée. Elle ajoute qu'il avait été proposé à la collectivité de solliciter la presse tout en faisant un media training pour les élus mais la collectivité a refusé.

M. BROVILLE ajoute qu'il est également possible d'ajouter un encart dans la presse locale. Cette modalité de communication n'est pas retenue pour l'instant.

Un projet de support de communication aux abonnés du SERM composé d'un courrier et d'une notice d'information est présenté aux élus.

M. STAUDT souligne que la dimension nationale doit être mise en avant afin que les usagers ne pensent pas que le problème n'existe qu'au SERM.

M. WEINBERG revient sur la forme et souhaite avoir une posture positive dans la communication et souhaite faire apparaître en première intention que l'eau est consommable.

M. BROVILLE indique que cette dimension sera davantage prise en compte.

M. CARBONNET demande s'il faut demander l'autorisation à l'ARS et au préfet.

M. BROVILLE souhaite transmettre à l'ARS les projets de communication et leur indiquer la date de communication envisagée par le SERM. En cas de validation, le logo de l'ARS sera maintenu, à défaut, le logo sera retiré. Il indique que dans la même temporalité les bénéficiaires de la vente en gros seront informés.

Le Comité syndical est favorable aux modalités de communication proposée.

Mme la Présidente lève la séance à 10h43.

La Présidente du SERM,
Rachel BURG

